Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

ENTRE
LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (SITE ISERE),
ET
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Collines Isère Nord Communauté, 316 Rue du Colombier - 38540 HEYRIEUX
représentée par son Président René PORRETTA
Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée **« COLL'IN Communauté »**,

Et d'autre part :

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes,** dont le siège est situé au 10 rue Paul Montrochet - 69002 LYON,
représentée par **Christian ROSTAING** agissant en qualité de Président de la CMA Isère dûment habilité à l'effet des présentes, »

Ci-après dénommée **« La CMA Isère »,**

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

1. OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION

COLL'IN Communauté et la CMA Isère ont décidé de conclure une convention de partenariat pour marquer la convergence de leurs objectifs et la complémentarité de leurs interventions en matière de développement économique.
Nos deux structures partagent la volonté et l'ambition d'une part, de créer les conditions favorables à la création et au développement des activités artisanales, entreprises et emplois sur leur territoire commun et d'autre part d'assurer la promotion des atouts et de l'excellence du tissu économique artisanal du territoire.
Les parties s'engagent au quotidien et par leurs missions propres, à être au service des entreprises artisanales.
Elles travaillent à la bonne lisibilité du travail de proximité qu'elles mettent en œuvre de concert.
La présente convention est effective à partir du 1er janvier 2023 et sera entérinée par la signature des deux parties. Elle est conclue pour une durée maximale d'une année. Elle prendra fin au plus tard le 31 décembre 2023.

2. ENGAGEMENTS RECIPROQUES : PLAN D'ACTIONS

Pour 2023, 4 actions sont retenues : deux ateliers collectifs, l'accompagnement individuel des entreprises afin de prévenir les difficultés, les avis sur les dossiers d'aides directes et la transition énergétique.

- **Action 1 : Animer 2 ateliers collectifs**
  (format petit déjeuner ou atelier 12h/14h ou atelier en début de soirée).

- **Action 2 : Prévenir les difficultés des entreprises, accompagner l'activité**

- **Action 3** : **Rendre un avis consultatif sur les dossiers d'aides directes**

- **Action 4 : Accompagner les entreprises du territoire sur la transition énergétique**

Chacune des actions fera l'objet d'une déclinaison détaillée en fiches actions descriptives des objectifs, résultats attendus, pilotes, partenaires (en Annexe 2).

En outre, les parties s'engagent en fonction du besoin :
- À communiquer et diffuser de l'information sur leurs actions spécifiques,
- À participer à leurs évènements respectifs,
- À mettre à disposition leurs moyens logistiques (ex : prêt de salle de réunion)
- La CMA Isère participe au comité de suivi annuel réunissant les partenaires économiques de COLL'in Communauté (présentation des données de l'artisanat sur le territoire, entreprises accompagnées et aidées dans le cadre de la convention COLL'in Communauté – CMA, échanges divers).
- La CMA Isère transmet à l'issue de chaque atelier collectif, la liste avec leurs coordonnées (hors email et téléphone), des entreprises conviées

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

3. CONTENU DU PLAN D'ACTIONS

Action 1 : Animer 2 ateliers collectifs (format « petit déjeuner expert » ou atelier 12-14h ou atelier en début de soirée)

Cette action vise à proposer un temps de rencontre, d'échanges et d'information à destination des entreprises artisanales.

Deux formats sont prévus :

- **Un atelier organisé en partie par la CMA Isère et animé par un conseiller expert de la CMA Isère sur le thème du numérique / réseaux sociaux** (forfait de 3 jours y compris intervenant expert de la CMA Isère)

- **Un atelier organisé par COLL'IN Communauté, la CMA Isère n'interviendra qu'en qualité d'expert sur le thème de la transition énergétique** (forfait d'1 jour pour l'animation d'un conseiller expert*)

**sous réserve de la disponibilité du conseiller selon le thème retenu par la collectivité*

Livrable : liste des invités, liste des participants, support de l'intervenant
Temps agent : 4,5 jours pour les 2 ateliers
Coût avant prise en charge : 2 025 € y compris frais de déplacements des intervenants

Action 2 – Prévenir les difficultés, accompagner les entreprises dans le développement de leur activité

La crise sanitaire et la crise énergétique fragilisent les entreprises : hausses du prix des matières premières, changements de modes de consommation, hausses sans précédent des prix de l'électricité et du gaz, etc.
Le début des remboursements des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) peut également accentuer cette fragilité.

Aussi, la prévention peut s'avérer nécessaire, voire essentielle, pour anticiper les difficultés et les cessations d'activités.

Dans cette action, il s'agit également d'anticiper les difficultés en accompagnant de manière individuelle les chefs d'entreprise sur diverses thématiques telles que le développement commercial, la gestion d'entreprise, les ressources humaines, etc.

Livrable : liste des entreprises accompagnées
Temps agents : 6 jours
Cout de l'action avant prise en charge : 2 700 €

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

Action 3 – Rendre un avis consultatif sur les dossiers d'aides directes « Financer mon Investissement Commerce et Artisanat »

COLL'in Communauté propose différents dispositifs « d'aide directe » aux entreprises du territoire afin de les aides à investir dans leur outil de production et leur local d'activité.
Afin de permettre aux élus et techniciens de prendre une décision claire et avisée sur les demandes des entreprises et porteurs de projets, COLL'IN Communauté souhaite avoir un avis technique extérieur et expert sur le dossier et le demandeur.

Cet avis reste consultatif afin d'aider à la prise de décision en amont du versement de l'aide.

La CMA Isère donne un avis à la lecture des éléments versés au dossier *(*sans RDV avec le porteur de projet et sans constitution du dossier*).*
La CMA Isère rédige un avis synthétique pour faciliter l'aide à la décision.

Livrable : avis synthétique par dossier envoyé par pièce jointe à un courriel
Temps agents : estimation de 2.5 heures par dossier
Cout de l'action : 150 € par dossier

Action 4 – Accompagner les entreprises à la transition énergétique

Il s'agit de donner un premier niveau d'informations et de renseignements sur la thématique environnementale aux entreprises artisanales du territoire.

La CMA Isère propose des Rdv avec des conseillers spécialisés en lien avec les difficultés engendrées par les problématiques environnementales de l'entreprise.

Le territoire est prescripteur et oriente les demandes des entreprises vers la CMA Isère.

Livrable : pas de livrable
Temps agents : selon accompagnements experts
Cout de l'action : financements publics ou entreprises

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

4. MODALITES DE PAIEMENT :

Le paiement des 3 actions sera réalisé en décembre 2023 sur présentation d'une facture et d'un bilan détaillé.

Les financements non consommés sur une action peuvent se reporter sur une autre (fongibilité des financements en fonction des résultats des actions, valables pour les actions 1 et 2).

La mise en œuvre de l'ordonnance du 26 juin 2014, sur la facturation électronique pour les collectivités territoriales et les établissements publics, donne obligation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère de transmettre ses factures sous forme dématérialisée au moyen de la solution Chorus Pro.
Afin de permettre ce traitement dématérialisé, les collectivités et établissements doivent être identifiés en tant que destinataires des factures de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes, site Isère
L'identification est faite à l'aide du numéro SIRET.
N° SIRET de COLL'IN Communauté : 243 801 255 00064
Dans le cas où une facturation soit faite à destination de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes, site Isère, son numéro SIRET est : 130 027 956 00015
Pour plus d'information, il est recommandé de consulter le site de la Communauté Chorus Pro dédié à la facturation électronique https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/

5. EVALUATION

COLL'IN Communauté procède, conjointement avec la CMA Isère à l'évaluation des conditions de réalisation du projet auquel elle a apporté son concours sur le plan quantitatif comme qualitatif.
Pour ce faire, la CMA Isère s'engage à fournir à COLL'IN Communauté un bilan d'activité, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre des actions réalisées. L'évaluation portera sur la conformité des résultats au plan d'actions mentionné dans la convention.
Un comité de pilotage devra être organisé en milieu d'année.

6. COMMUNICATION – PUBLICITE

La CMA Isère s'engage à faire apparaître le logo de COLL'IN Communauté sur l'ensemble de ses outils de communication relatifs aux actions de la présente convention.
Toutes les actions engagées par la CMA Isère au titre de la présente convention devront obligatoirement porter la mention « avec le soutien de COLL'IN Communauté » accompagné du logo de COLL'IN Communauté.
COLL'IN Communauté se réserve le droit de valoriser cette participation sur l'ensemble de ses supports de communication. Dans ce cas, elle en informera la CMA Isère qui pourra exercer une validation technique sur le contenu la concernant (ex : transmission des Bons A Tirer).

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

7. RGPD

Les fichiers d'entreprises fournis dans le cadre de conventions ou d'actions partenariales sont strictement limités aux usages suivants :

- Usage statistique,
- Promotion de l'artisanat,
- Promotion des actions prévues dans les conventions.

Toute diffusion du fichier est interdite. Aucun usage à titre commercial ou prospectif n'est autorisé.

8. AVENANT

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé entre COLL'IN Communauté la CMA Isère pour la durée résiduelle d'application de la convention.
Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er. Étant attaché à la présente convention, tout avenant sera soumis aux mêmes dispositions qui la régissent.
La demande de modification de la convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte. L'autre partie dispose d'un délai de deux mois pour y faire droit.

9. RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

10. LITIGES

En cas de difficultés sur l'exécution de la présente convention, les parties s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable.
En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Heyrieux , le

CMA Auvergne Rhône-Alpes	Collines Isère Nord Communauté
Christian ROSTAING Président CMA Isère	René PORRETTA Président

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

ANNEXE 1 :

RECAPITULATIF FINANCIER

	Part COLL'IN Communauté	Part CMA Isère	**Coût total**
ACTION 1 : Animer 2 ateliers experts (4,5 jours)	1 418 €	607 €	**2 025 €**
ACTION 2 : Prévenir les difficultés, accompagner les entreprises (6 jours)	1 890 €	810 €	**2 700 €**
ACTION 3 : avis consultatif sur les dossiers d'aides directes « Financer mon Investissement Commerce et Artisanat » Estimation de 15 dossiers	**150 € par dossier Estimation 2 250 €**		**150 € par dossier Estimation 2 250 €**
ACTION 4 : accompagner les entreprises artisanales à la transition énergétique	0	0	Financements publics ou entreprises
TOTAL CONVENTION 2023 (hors avis aides directes)	**3 308 €**	1 350 €	**4 725 €**

Dans le cadre de cette convention de partenariat, la **CMA Isère prend à sa charge 30% du temps des agents investis sur la mission (hors avis consultatif pour les aides directes)**, ce temps étant calculé sur la base du nombre de jours, hors frais externes.
La CMA Isère facture Net de TVA

ANNEXE 2 : FICHES ACTIONS

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

Action 1

Petits déjeuners experts

2023

Cette action vise à proposer un temps de rencontre, d'échanges et d'information à destination des entreprises artisanales.

Description de l'action

Deux formats sont prévus :

• **Un atelier organisé en partie par la CMA Isère et animé par un conseiller expert de la CMA Isère sur le thème du numérique / réseaux sociaux** (forfait de 3 jours y compris intervenant expert de la CMA Isère)

Pour cet atelier numérique, l'objectif est de donner une suite plus approfondie à l'atelier organisé le jeudi 16 juin 2022 à Heyrieux sur le thème : « Dynamisez votre entreprise grâce aux réseaux sociaux ».
Le format d'animation : 2 heures environ

Les propositions d'approfondissement sont les suivantes :

- Gérer sa réputation sur le web
- Créer un site vitrine ou e-commerce
- Optimiser le référencement naturel
- Choisir les supports les plus adaptés à votre stratégie de communication
- Gagner en visibilité
- Créer des contenus attractifs pour le web et les réseaux sociaux
- Réussir ses campagnes emailing

La CMA Isère se charge du contenu, de l'animation de l'atelier, de la gestion des invitations, de l'envoi d'un ou de deux emailings, du suivi des inscriptions et du questionnaire de satisfaction.

COLL'IN Communauté, en tant que « maitre d'ouvrage organisateur » se charge de la logistique : réservation de salle, commande de petits déjeuners ou déjeuners /buffets (si l'atelier est organisé entre 12-14h ou en soirée), de l'application des conditions sanitaires en vigueur, du nettoyage de la salle, etc.

• **Un atelier organisé par COLL'IN Communauté, la CMA Isère n'interviendra qu'en qualité d'expert** (forfait d'1 jour pour l'animation d'un conseiller expert*)
**sous réserve de la disponibilité du conseiller selon le thème retenu par la collectivité*

Pour cet atelier, le format est relativement court, 1h30 (de 7h30 à 9h), accompagné d'un moment de convivialité « café-croissant » ou entre 12-14h ou en début de soirée. Cet atelier est animé par un conseiller de la CMA, et selon la thématique, en collaboration avec des experts (avocat et/ou des experts-comptables, consultant spécialisé).

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

Action 1

Petits déjeuners experts

2023

Cet atelier « expert » apportent des réponses concrètes aux préoccupations des futurs artisans et des chefs d'entreprises artisanales sur des questions d'ordre fiscal, juridique, social, commercial ou comptable.

Le thème retenu est la transition énergétique.

Selon les conditions sanitaires, la CMA Isère pourrait être amenée à proposer un webinaire au lieu d'un atelier en présentiel, sous réserve de la validation de COLL'IN Communauté.

Pour cet atelier forfait 1 jour, la CMA Isère prend en charge uniquement la préparation du contenu et l'animation de l'atelier.

Public cible : entreprises artisanales	**Durée :** 1 an **Période :** 2023
Lieu de réalisation : COLL'IN Communauté	**Agent référent (suivi de l'action) :** Séraphine DE LUCA – 04 76 70 82 60 seraphine.deluca@cma-auvergnerhonealpes.fr

Résultats

Résultats envisagés : - Ateliers organisés et animés	**Indicateurs de résultats :** - Nombre d'ateliers organisés - Nombre d'entreprises participantes

Budget

Emplois	Montants	Ressources	Montants
4 jours temps sur l'ensemble des deux ateliers + 0,5 jour pour lister les accompagnements CMA réalisés pour les participants (option) **Soit 4,5 jours**	2 025 €	COLL'IN Communauté : 70% CMA Isère : 30%	**1 418 €** 607 €
Total	**2 025 €**	**Total**	**2 025 €**

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

Action 2
Prévention des difficultés

2023

Objectifs :

La crise sanitaire et la crise énergétique fragilisent les entreprises : hausses du prix des matières premières, changements de modes de consommation, hausses sans précédent des prix de l'électricité et du gaz.
La fin des aides et le début des remboursements des prêts garantis par l'Etat (PGE) peuvent également accentuer cette fragilité.

Aussi, la prévention peut s'avérer nécessaire, voire essentielle, pour anticiper les difficultés et les cessations d'activités.

Description des actions (non exhaustif) :

Sur ce volet de la prévention et de la gestion des difficultés, la CMA Isère propose de :

- Accompagner les entreprises concernées par des difficultés financières et évaluer la gravité de la situation,
- Conseiller les entreprises en gestion, finances, ressources humaines, emploi, organisation, marketing, actions commerciales et fiscalité
- Renseigner et accompagner les entreprises sur les aides financières locales, régionales et nationales (subventions à l'investissement, aides déployées dans le cadre de la crise de l'énergie)
- Accompagner les dirigeants d'entreprise dans le financement de leurs investissements (montage de dossier de prêt bancaire et aides directes),
- Orienter vers des expertises et contacter les organismes sociaux et fiscaux pour la mise en place d'un plan d'apurement des dettes sociales et fiscales,
- Accompagner les dirigeants d'entreprises dans leurs démarches auprès du Tribunal de Commerce et avec les banques,
- Détecter les risques psychologiques des dirigeants d'entreprises en difficultés et les orienter vers les plateformes de soutien.

PROJET

Public cible : entreprises artisanales	**Durée :** 1 an **Période :** 2023
Lieu de réalisation : COLL'IN Communauté	**Agent référent (suivi de l'action) :** Séraphine DE LUCA – 04 76 70 82 60 seraphine.deluca@cma-auvergnerhonealpes.fr
Résultats	

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

Action 2

Prévention des difficultés

2023

Résultats envisagés :
- Accompagnements d'entreprises

Indicateurs de résultats :
- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre de RDV réalisés

Budget

Emplois	Montants	Ressources	Montants
Accompagnements des entreprises + 0.5 jours pour le bilan/ synthèse de l'action Temps agent : 6 jours	2 700 €	COLL'IN Communauté : 70% CMA Isère : 30%	**1 890 €** 810 €
Total	**2 700 €**	**Total**	**2 700 €**

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

Action 3

Avis consultatif dossiers d'aides directes

2023

Objectifs : donner un avis technique sur le dossier et le demandeur à la lecture des éléments versés au dossier. Permettre aux élus et techniciens du territoire d'avoir un avis extérieur, par un conseiller expert de la CMA Isère, sur la pertinence du projet, la viabilité économique du demandeur.

Description de l'action

- Analyse du dossier d'aide directe (environ 2h30 par dossier, sans RDV avec le porteur de projet, sans constitution du dossier)
- Rédaction d'un avis pour alimenter l'aide à la décision des élus en amont du versement des aides directes.

Délai de remise de l'avis : 15 jours ouvrables (après réception d'un dossier complet).

Public cible : entreprises artisanales	**Durée :** 1 an **Période :** 2023
Lieu de réalisation : COLL'IN Communauté	**Agent référent (suivi de l'action) :** Séraphine DE LUCA – 04 76 70 82 60 seraphine.deluca@cma-auvergnerhonealpes.fr
Résultats	
Résultats envisagés : - A déterminer en fonction de l'enveloppe budgétaire de la commune	**Indicateurs de résultats :** - Nombre de dossiers réalisés

Budget

Emplois	Montants	Ressources	Montants
Forfait de 150 € par dossier	150 € par dossier	COLL'IN Communauté Pas de participation consulaire sur ce forfait	**150 € par dossier**
Total estimation sur la base de 15 dossiers	**2 250 €**	**Total estimation sur la base de 15 dossiers**	**2 250 €**

PROJET

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230309-D23_022-DE

Action 4

Etudes énergie / Bonus Ecologique
Transition écologique

2023

Objectifs : accompagner les entreprises artisanales aux différentes formes de transition écologique

Description de l'action

• Diagnostic « Performa environnement » proposé uniquement en distanciel (Téléphone ou Visio) analysant plusieurs thématiques : bâtiment, énergies, déchets, matières premières/ achats consommables, gestion de l'eau, mobilités : identification des enjeux des besoins et aides mobilisables

• Expertise avec réalisation d'études en entreprises : mobilité ; énergie, optimisation des consommations ; éclairage ; photovoltaïque

Le territoire est prescripteur et oriente les demandes des entreprises vers la CMA. Les entreprises seront accompagnées uniquement dans le cadre d'une des prestations listées ci-dessus dont le financement est assuré par Etat/ADEME et CMA.
A défaut, une prestation payante pourra être proposée à l'entreprise.

Public cible : entreprises artisanales	**Durée :** 1 an **Période :** 2023
Lieu de réalisation : COLL'IN Communauté	**Agent référent (suivi de l'action) :** Séraphine DE LUCA – 04 76 70 82 60 seraphine.deluca@cma-auvergnerhonealpes.fr
Résultats	
Résultats envisagés : selon remontée du territoire	**Indicateurs de résultats : sans objet**

Budget

Emplois	Montants	Ressources	Montants
Diagnostic « Performa environnement » proposé en distanciel Expertise avec réalisation d'études en entreprises Autre prestation « environnement »		Financements Etat/ADEME/CMA Facturation entreprise/ autre prestation environnement	
Total		**Total**	

PROJET